



Rapport sur le service d'élimination des déchets ménagers et assimilés - Année 2008

1 – Présentation de la Collectivité Territoriale

Les statuts prévoient que la CC assure la compétence de gestion des déchets ménagers et associés, depuis le 01/01/2005.

En 2008, la Communauté de Communes exerce cette compétence pour ses 6 villes adhérentes. Pour Villiers-Saint-Frédéric, la compétence est toujours exercée par le SIEED.

2 – Organisation générale du service public de collecte des déchets

2 – 1 Principales caractéristiques

	Beynes	Jouars-Pontchartrain	Neauphle-le-Château	Saint-Germain-de-la-Grange	Saulx-Marchais	Thiverval-Grignon
Population desservie	7 200	4 565	2 770	1 660	561	776
Ordures Ménagères	Porte à porte C2	Porte à porte C2	Porte à porte C2	Porte à porte C1	Porte à porte C1	Porte à porte C2
Verre	Apport volontaire	Apport volontaire	Porte à porte C0,5	Apport volontaire	Apport volontaire	Porte à porte C0,5
Emballages	Porte à porte C1	Porte à porte C1	Porte à porte C1	Porte à porte C1	Porte à porte C1	Porte à porte C1
Papier	Apport volontaire	Apport volontaire		Apport volontaire	Apport volontaire	
Emballages / papiers mélangés			Porte à porte			Porte à porte
Déchets verts	Déchèterie	Porte à porte C1 37 semaines	Porte à porte C1 37 semaines	Porte à porte C1 37 semaines	Porte à porte C1 37 semaines	Porte à porte C1 37 semaines
Encombrants	Porte à porte Mensuel	Porte à porte Mensuel	Porte à porte Trimestriel	Porte à porte Trimestriel	Porte à porte Trimestriel	Porte à porte Trimestriel
Déchets toxiques	Déchèterie	Eco-bus	Eco-bus		Eco-bus	Eco-bus
Gravats	Déchèterie	Déchèterie				

2 - 2 Le service maintenance

Depuis le 1er janvier 2007, suite à une décision du Bureau Communautaire, la Communauté de Communes a pris en régie directe la maintenance des bacs et conteneurs.

Les livraisons et réparations des bacs sont dorénavant organisées par le personnel communautaire.

Globalement, ce service permet de répondre aux besoins des administrés en terme de livraisons / réparations de bacs.

Le service constaté est meilleur que celui qui était rendu par la société extérieure et génère moins de dépenses pour Cœur d'Yvelines.

Régulièrement, un état récapitulatif des interventions, ville par ville, est transmis aux membres de la Commission « Déchets Ménagers ». Pour 2008, les interventions se décomposent de la façon suivante :

	Livraisons	Réparations
Beynes	113	32
Jouars-Pontchartrain	167	18
Neauphle-le-Château	87	5
Saint-Germain-de-la-Grange	38	4
Saulx-Marchais	30	4
Thiverval-Grignon	18	3

2 - 3 Sortie du SIEED

La Communauté de Communes se substitue à la Commune de Villiers-Saint-Frédéric pour sa représentation auprès du SIEED. Dans ce cadre, la Communauté de Communes se retirera du SIEED, pour exercer sa compétence « Gestion des Déchets Ménagers et associés » au 1^{er} janvier 2009.

Le Conseil Communautaire a donc intégré Villiers-Saint-Frédéric à son zonage lors de la séance du 17 septembre 2008.

Plusieurs échanges de courriers et rencontres avec les élus du SIEED ont été nécessaires pour définir les conditions de sortie du SIEED. Une convention a été signée, dans ce sens, le 21 novembre 2008, conformément à la délibération communautaire du 12 novembre 2008.

Le 29 décembre 2008, l'arrêté préfectoral n°341-2008/DRCL porte retrait de Cœur d'Yvelines du SIEED, au 1^{er} janvier 2009.

2- 4 Prestation « traitement des déchets secs (papier, emballages, verre) »

Cœur d'Yvelines est adhérente au SIDOMPE.

Lorsqu'un syndicat exerce une compétence, ses adhérents ne peuvent plus l'exercer de leur côté, ni même la confier à un tiers.

Depuis le 1^{er} Juillet 2008, le SIDOMPE a confié l'exploitation de son centre de tri à un prestataire.

Dans ce cadre, à partir du 1^{er} Décembre 2008, les déchets secs de Cœur d'Yvelines sont acheminés et conditionnés dans ce nouvel équipement.

Le marché qui lie Cœur d'Yvelines à SEPUR est modifié par la délibération n°08_037 du 17/09/08.

2 - 5 Projet de déchèterie intercommunale

Le bureau communautaire propose l'élaboration d'un projet de déchèterie intercommunale, qui pourrait accueillir les déchets des administrés des 7 villes qui ne sont pas pris en charge actuellement.

La commission « déchets ménagers » est chargée de travailler sur un projet, pour le présenter au bureau puis au Conseil communautaire.

Les élus de la Commission « Déchets » envisagent la liste des déchets collectables suivante : Déchets Ménagers Spéciaux (DMS) (peinture, vernis...), Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques (D3E) (réfrigérateur, console de jeux...), Huiles de vidange, Gravats, Bûches, Cartouches d'encre, Piles, Ampoules (néon, ampoule à économie d'énergie), Batteries, Téléphones portables

Le principe général retenu par les élus est celui observé à la déchèterie de Garancières : une plateforme surélevée créée par des modules de béton avec deux rampes d'accès. Ce principe de modules permet :

- D'être à niveau pour permettre le vidage dans une benne accolée à la plateforme
- De créer un espace de stockage sous la plateforme permettant d'y placer des déchets mais également le matériel du service maintenance avec notamment les bacs.

La réalisation d'un local d'accueil pour le gardiennage semble nécessaire.

Cette technique est unique en France et la Société Modulo béton en a l'exclusivité. Il n'y a donc pas de consultation à réaliser (art 35 du Code des Marchés Publics) Cette société a été contactée et réalise des premières esquisses pour la commission.

Le terrain proposé pour l'implantation de la déchèterie se situe sur la Commune de Villiers Saint Frédéric, jouxtant le terrain du SIARNC et le parking du Lycée Viollet le Duc.

Il s'agit de la parcelle 1338, appartenant à la Commune de Villiers Saint Frédéric d'une superficie totale d'environ 10500m². Le terrain est actuellement une friche ne comportant aucune construction.

Sur cette parcelle, environ 3500m² pourraient être affectés pour la construction de la déchèterie.

Un Assistant de Maîtrise d’Ouvrage est désigné, qui propose aux élus un Avant-Projet Sommaire. Cet avant-projet est validé par les membres de la commission « déchets ménagers », qui le proposent au Conseil communautaire du 12 novembre 2008. Lors de cette séance, les élus communautaires :

- autorisent le Président à lancer les études nécessaires à la construction d’une déchèterie sur le territoire de la Communauté de Communes
- proposent d’implanter la déchèterie sur un terrain situé sur le territoire de Villiers Saint Frédéric, lieu-dit « La Butte au pont »
- autorisent le Président à déposer le permis de construire de la déchèterie intercommunale
- autorisent le Président à procéder à une consultation pour la réalisation des travaux de voirie inhérents à la création de la déchèterie intercommunale
- autorisent le Président à procéder à une consultation pour la Maîtrise d’œuvre dans le cadre du projet « déchèterie intercommunale »
- sollicitent les subventions prévues dans le cadre de la création d’une déchèterie auprès de tous les partenaires concernés.

- autorisent le Président à signer une convention avec l’organisme coordonnateur OCAD3E relative à la mise en place de la filière « Déchets d’Equipements Electriques et Electroniques ménagers » (D.E.E.E.)

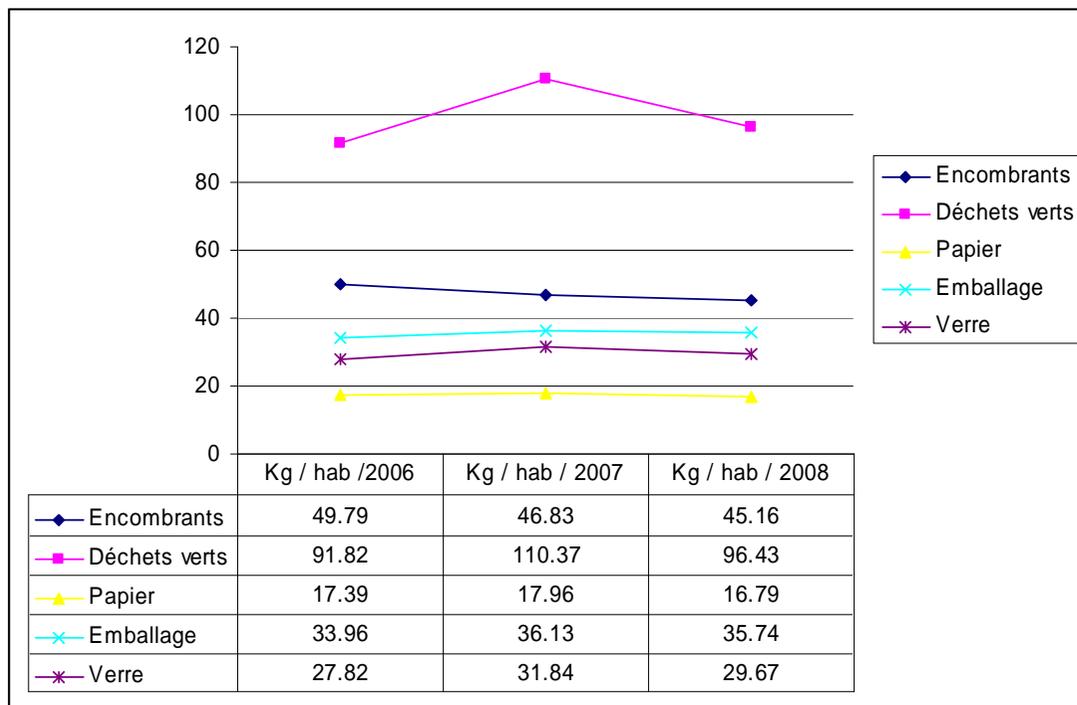
Les études techniques indispensables à la réalisation d’un tel projet sont donc engagées dès le mois de novembre.

Un plan topographique est réalisé, les études de sol sont commandées.

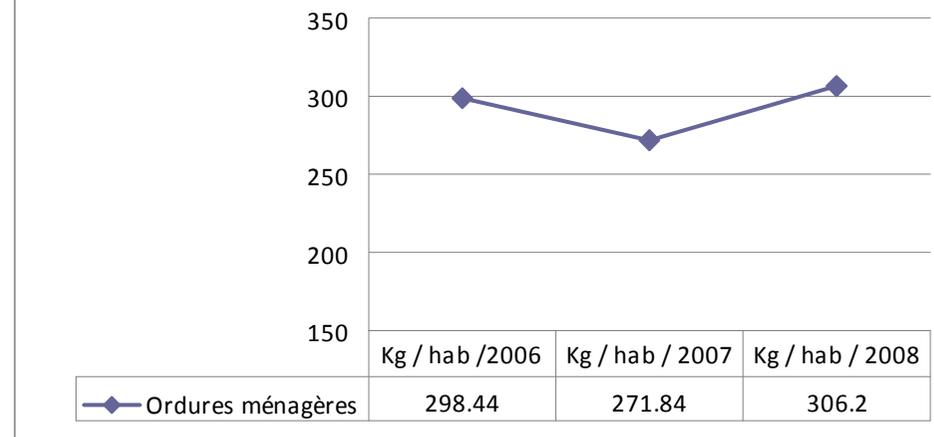
Les résultats des études de sol communiqués à Cœur d’Yvelines en fin d’année ne permettent pas d’envisager la création d’un tel équipement sans prendre de dispositions particulières. En effet, le sol s’avère instable, et les études révèlent la présence de vases, boues et terres de remblai. Les élus du bureau communautaire demandent de nouvelles études qui seront réalisées en 2009.

L’avant-projet devra prendre en considération les résultats de ces études de sols : il pourra être considérablement modifié pour intégrer les difficultés techniques découvertes lors des prélèvements de sols.

2 - 5 Les tonnages principaux



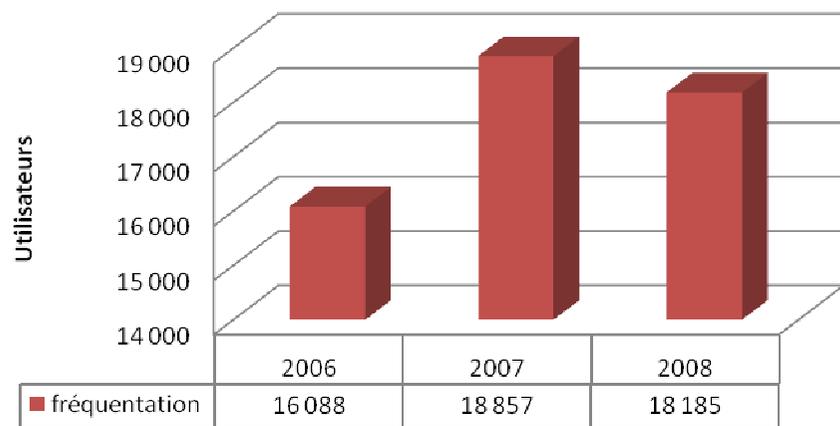
Tonnages des Ordures ménagères



2 – 6 Déchèterie de Beynes : tableau de bord de suivi d'activités 2008.

	Unité	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	TOTAUX 2008	TOTAUX 2007
FREQUENTATION VEGETAUX	Personne	740	733	842	1550	2333	1853	1050	1618	1880	1604	1236	549	15988	
FREQUENTATION TOTALE	Personne	849	895	1008	1741	2577	2010	1350	1832	2223	1758	1326	616	18185	18857
GRAVATS	en tonne	20,920	25,280	25,840	58,420	70,740	43,740	51,040	47,140	60,720	39,840	10,220	3,850	457,750	432,2
VEGETAUX	en tonne	21,800	38,060	14,320	45,280	91,760	56,920	56,040	38,200	62,020	95,540	64,680	31,720	616,340	633,08
TOUT VENANT	en tonne	3,240	4,560	0,000	3,640	0,000	9,840	0,000	0,000	0,000	0,000	18,580	6,280	46,140	106,14
BATTERIES	en tonne	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	1,8
SOLIDE/ PATEUX	en tonne	0,000	1,064	0,568	1,066	0,927	1,081	0,849	0,869	1,507	0,663	0,000	0,000	8,594	9,508
SOLVANTS	en tonne	0,000	0,202	0,069	0,101	0,135	0,129	0,146	0,287	0,087	0,165	0,000	0,000	1,321	1,314
COMBURANTS	en tonne	0,000	0,010	0,000	0,001	0,000	0,002	0,000	0,000	0,001	0,015	0,000	0,000	0,029	0
ACIDES	en tonne	0,000	0,000	0,004	0,007	0,004	0,004	0,030	0,000	0,000	0,006	0,000	0,000	0,055	0,085
BASES	en tonne	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,004	0,000	0,000	0,008	0,000	0,000	0,000	0,012	0,051
AEROSOLS	en tonne	0,000	0,009	0,010	0,006	0,011	0,010	0,013	0,011	0,009	0,017	0,000	0,000	0,096	0,138
PHYTOSANITAIRES	en tonne	0,000	0,038	0,004	0,088	0,014	0,017	0,008	0,012	0,012	0,036	0,000	0,000	0,229	0,216
PRODUITS PARTICULIERS	en tonne	0,000	0,000	0,007	0,000	0,011	0,016	0,004	0,004	0,041	0,000	0,000	0,000	0,083	0,192
FILTRES A HUILE	en tonne	0,000	0,006	0,008	0,000	0,007	0,004	0,000	0,006	0,003	0,010	0,000	0,000	0,044	0,027
Néons	en tonne									0,065	0,000	0,000	0,000	0,065	0
EMBALLAGES SOUILLES	en tonne	0,000	0,042	0,030	0,026	0,057	0,031	0,029	0,069	0,027	0,075	0,000	0,000	0,386	0,46
PILES	en tonne	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,300	0,000	0,000	0,000	0,300	0,3
HUILES DE VIDANGE	en tonne			0,900		0,900		1,080			0,720	0,000	0,450	4,050	3,87
ENLEVEMENT BENNE	Rotation	13	13	11	20	18	21	16	14	22	16	23	6	193	194
GRUTAGE VEGETAUX	Rotation	3	6	0	4	11	4	9	7	11	20	8	4	87	68

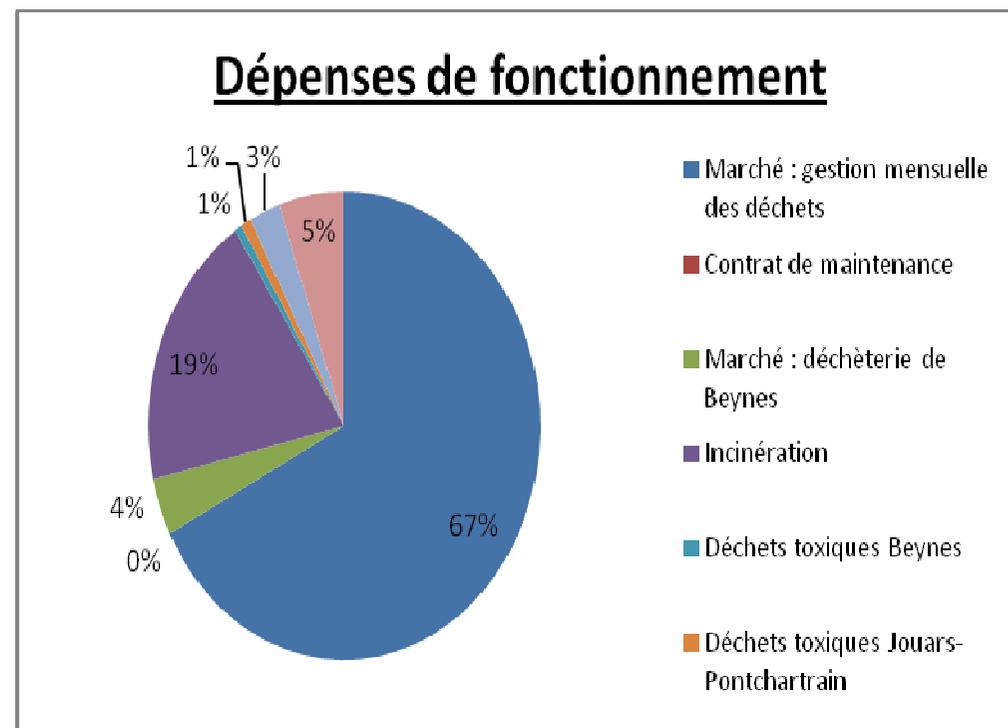
Fréquentation de la déchèterie ces dernières années:



3 – Aspect financier

3 – 1 Dépenses de fonctionnement : répartition par service :

	Dépenses 2007 TTC	Part de la dépense
Marché : gestion mensuelle des déchets	1 222 900,50	67%
Contrat de	0,00	0%
Marché : déchèterie de Beynes	71 492,75	4%
Incinération	349 940,61	19%
Déchets toxiques Beynes	11 266,27	1%
Déchets toxiques Jouars- Pontchartrain	14 709,32	1%
Participation déchèterie de Maurepas	46 226,80	3%
Autres dépenses	82 759,02	5%
		100%



3 – 2 Dépenses et recettes : répartition par ville adhérente

	Beynes	Jouars-Pontchartrain	Neauphle-le-Château	Saint-Germain-de-la-Grange	Saulx-Marchais	Thiverval-Grignon	
Dépenses Fonctionnement 2008	723 763.74€	518 883.33 €	264 817.76 €	151 395.63 €	52 525.20 €	79 381.19 €	2 055 584.52 €
Dépenses Investissement 2008	8 538.21€	13 760.93 €	4 983.06 €	2 594.83 €	1 412.74 €	1 401.69 €	32 691.46 €
Recettes TEOM 2008	738 421.68€	516 536.77 €	254 838.77 €	150 915.44 €	58 443.72 €	55 910.41 €	1 310 066.72 €
Recettes de tri 2008	90 771.35€	57 562.33 €	34 980.12 €	21 143.06 €	7 084.59 €	9 852.02 €	221 393.47 €

3 – 3 La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Par délibération du 15/12/04, le Conseil Communautaire, afin de préserver l'égalité des usagers devant le service public institue un zonage sur l'ensemble du périmètre du territoire de la CC.

Pour 2008, par délibération du 22/02/2008, les taux des Taxes d'Enlèvement des Ordures Ménagères sont fixés selon le tableau ci-dessous :

Périmètre		Taux 2008	Périmètre		Taux 2008
Zone 1	Beynes	9,86 %	Zone 4	Saulx Marchais	7,43 %
Zone 2	Jouars Pontchartrain	7,32 %	Zone 5	St Germain de la Grange	7,36 %
Zone 3	Neauphle-le-Château	6,20 %	Zone 6	Thiverval Grignon	4,5 %